|  |
| --- |
| **MODELE DE DÉCLARATION POUR L’ORGANISATION D’UNE MANIFESTATION DE PLUS DE DIX PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE** |

En application de l’article 3 du décret du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire, modifié par les décrets du 14 juin et du 21 juin 2020, **les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes peuvent être autorisés par le préfet de département** si les conditions de leur organisation permettent de garantir le respect des dispositions de l’article 1er du décret du 31 mai 2020.

La déclaration doit être transmise à la préfecture du département dans lequel se déroule la manifestation, au moins trois jours francs et au plus quinze jours francs avant la date prévue. La déclaration de manifestation tient lieu de demande d’autorisation.

Elle doit mentionner les noms, prénoms et domiciles des organisateurs, ainsi que le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté. La déclaration précise également les mesures mises en place pour garantir le respect des mesures d’hygiène et de distanciation physique, dont, le cas échéant, le port du masque. La déclaration doit être signée par au moins l'un des organisateurs.

**La déclaration peut être accompagnée:**

* Des plans de l’itinéraire ou de l’événement (plans, photographies, etc.) ;
* D’un dossier technique complet en cas de mise en place d’installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc.).

Envoyer par mail au : [jean-francois.raffy@pref-de-calais.gouv.fr](mailto:jean-francois.raffy@pref-de-calais.gouv.fr) ou segolene.tengowski@pas-de-calais.gouv.fr

La préfecture qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement un récépissé.

**I**. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

# **Type d'événement ou de rassemblement organisé :**

**Nombre de personnes attendues :**

# **Descriptif de l’événement et but de la manifestation :**

**Localisation de l’événement ou itinéraire prévu :**

**Mise en place d’installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc) :**

**Date et heures de début et de fin :**

**Coordonnées de l’organisateur (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :**

# **Date et signature de l'organisateur**